



Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

**Le nouveau Schéma
Départemental de Gestion Cynégétique
vient d'être approuvé par M. le Préfet.
La plupart des mesures entrent en
application dès la saison 2018/2019.
D'autres, pour des raisons techniques,
prennent effet à partir de la saison
2019/2020.**



Ce document, obligatoire de par la loi, mis en place pour la première fois en 2006 dans notre département, est un document particulièrement important puisqu'il fixe les grandes lignes de l'activité cynégétique charentaise pour les 6 prochaines années.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 est novateur. Il propose des solutions concrètes qui tiennent compte des spécificités de notre département.

Tout d'abord par la création de Comités Locaux Cynégétiques qui seront mis en place dans chaque sous-unité. Nous avons souhaité, en associant tous les acteurs de la ruralité, chasseurs, agriculteurs, forestiers, élus, être au plus près possible du terrain.

Les problématiques rencontrées dans le Cognaçais ne sont pas forcément les mêmes que celles du Ruffécois, du Confolentais, du Montbronnais, ou du Barbezilien. Le département de la Charente est multiple, il présente des paysages et des terroirs variés, c'est ce qui en fait sa richesse.

Le Comité Local Cynégétique est un des points forts que proposera le prochain schéma.

Ensuite, nous entrons de plain-pied dans le XXIème siècle en nous dotant de moyens modernes de communication. La réactivité, le partage des données sont souvent revenues lors de nos échanges. Ces remarques étaient louables et justifiées et ont retenu toute notre attention. De nouveaux outils informatiques dont va se doter la fédération vont permettre de gagner du temps dans le traitement des données. Ils nous permettront de réagir vite puisque nous aurons, en temps réel, les informations.

Si la dotation de ces nouveaux équipements a été saluée par tous nos partenaires, je dois bien constater qu'elle ne l'a été que sur nos fonds propres, sans aide extérieure, et que seuls, les deniers des chasseurs, ont servi à son financement.

Ce sera une aide précieuse pour les Comités Locaux Cynégétiques pour mettre en place des solutions efficaces, rapides, pour solutionner les problèmes rencontrés.

Enfin, pour finir, il est novateur car il responsabilise le chasseur dans sa gestion du grand gibier et en particulier celle du sanglier.

Sa prolifération dans certains secteurs du département n'est plus acceptable. Si nous continuons dans cette direction, nous nous éloignerons de l'acte de chasser pour nous rapprocher de l'acte de détruire. Le moment est venu de réagir, il en est encore temps. Nous avons notre destin en main, à nous de le prendre et de montrer notre capacité à gérer la grande faune. Si nous laissons la situation se dégrader, nous ne maîtriserons plus rien et nous perdrons la main sur ce dossier. Il en va de notre crédibilité, il en va de notre avenir, il en va de l'avenir de la chasse en général.

Le prochain schéma nous donne toutes les armes pour éviter cette catastrophe, à nous, chasseurs, de les utiliser au mieux pour retrouver une chasse apaisée.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce schéma que ce soit au niveau de sa réflexion, au niveau de sa conception ou au niveau de sa rédaction. Je l'ai déjà souligné, même si nos échanges ont été quelquefois vifs voire très vifs, chacun a fait sien l'art du compromis pour l'intérêt général.

**Bruno MEUNIER,
Président de la FDC16**

LES ETAPES DE LA CONCERTATION

Le contenu du 3ème Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a fait l'objet d'une large présentation aux chasseurs charentais au cours des cinq réunions organisées dans les cinq grandes unités cynégétiques.

A une large majorité, ils ont plébiscité ce projet puisqu'il a recueilli 80,7 % d'avis favorables.

Ce ne fut pas un long fleuve tranquille. De nombreuses réunions avec nos partenaires furent nécessaires, chacun défendant son point de vue. Les discussions furent âpres, serrées, quelquefois difficiles. Allier les intérêts des uns et des autres n'est pas toujours chose facile. Dans pareilles situations, il faut réfléchir aux compromis possibles pour apporter des réponses aux attentes de tous, dans un respect mutuel.

Nous nous étions engagés à travailler en associant étroitement les chasseurs et l'ensemble de nos partenaires. C'est bien en respectant ce postulat que le schéma a été construit.

En amont de notre réflexion, nous avons souhaité récolter l'avis des chasseurs à travers un questionnaire. Chacun a pu faire remonter ses doléances. Vous avez été plus de 1 100 à y répondre et je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé.

Les associations spécialisées ont été également sollicitées. On a l'habitude de dire que ce sont les fers de lance du monde cynégétique car, dans chacune d'elles, on y retrouve des passionnés et des défenseurs de leur mode de chasse. Les archers et le Club National des Bécassiers ont émis des souhaits, l'association des piégeurs, par l'intermédiaire de son président, Bernard BONNECAZE, a été associée à la rédaction du passage concernant les nuisibles.

Un courrier a été adressé à la chambre d'agriculture, aux différents syndicats agricoles, aux organismes forestiers pour connaître leurs souhaits.

Nous avons sollicité l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour travailler de concert sur le paragraphe lié à la sécurité.

J'ai reçu les louvetiers qui, eux aussi, ont été consultés pour connaître leur sentiment.

A partir des volontés affichées des uns et des autres, un groupe de travail, réunissant administrateurs et personnels, s'est mis en place au sein de la fédération afin de commencer à rédiger le futur schéma. Fernand PATRIER a été chargé de l'animation de ce groupe et c'est sous sa férule qu'il s'est mis au travail. Je le remercie pour son implication dans ce projet.

Une fois la rédaction terminée, de nombreuses réunions ont été organisées avec nos partenaires pour leur présenter les fruits de notre réflexion.

La Direction Départementale des Territoires a été présente à tous les débats et a pu rendre compte des discussions. Elle a initié, depuis, des réunions techniques pour mettre en place une stratégie et trouver des solutions concernant la résolution des sujets sensibles. Je tenais à la remercier pour les efforts consentis et son rôle de médiateur dans ce cadre-là.

Au cours de ces différentes rencontres, nous avons pu défendre nos points de vue, tout en apportant des réponses aux attentes du monde agricole et forestier. Comme vous pouvez vous en douter, la problématique grand gibier a été au centre de nos débats. Même si, quelquefois, les demandes de nos partenaires n'ont pas été tout à fait satisfaites, nos efforts, les solutions que nous proposons en ce qui concerne la régulation de la grande faune ont été reconnus.

Bruno MEUNIER,
Président de la FDC16



UNE COMMUNICATION MAXIMUM



RETROUVEZ LE SDGC SUR : www.fdc16.com

Rubrique REGLEMENTATION / SDGC



Chasseur Côté
Charente



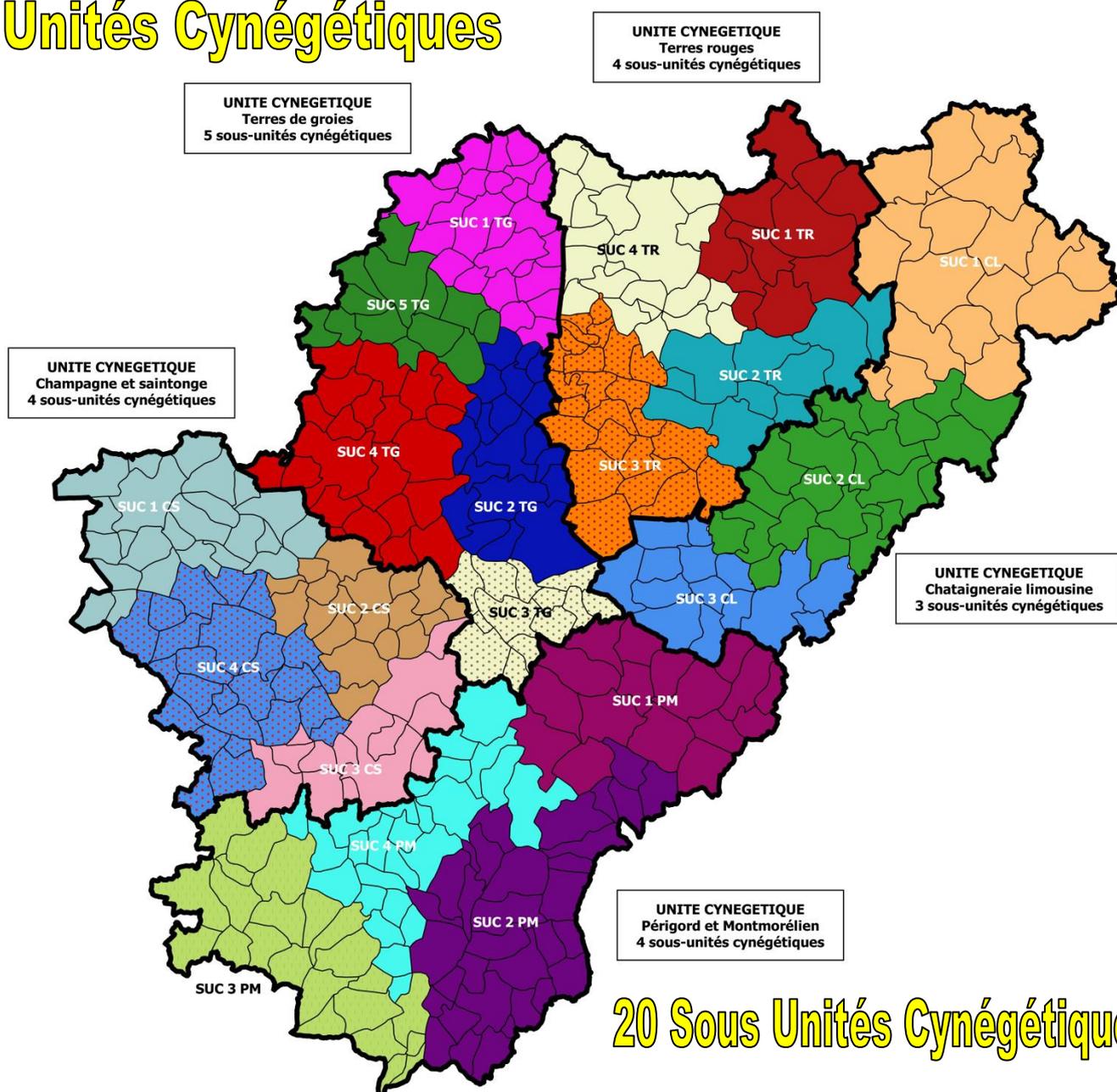
Chaque chasseur abonné à la revue « Chasseur en Nouvelle Aquitaine » recevra fin septembre un fascicule de 20 pages relatif à ce schéma. Ce document sera assemblé à la revue.

- Chaque président d'association de chasse se verra remettre le document complet à compter du 20 août 2018.
- 2 lettres aux chasseurs charentais consacrées au SDGC.
- Le grand gibier et les dégâts, un chapitre important du schéma

**Les Comités Locaux Cynégétiques (CLC) et les Sous Unités Cynégétiques (SUC) :
un atout pour l'équilibre Agro Sylvo Cynégétique.**

Les SUC devront gérer les 3 espèces de grand gibier : chevreuil, sanglier, cerf.

5 Unités Cynégétiques



20 Sous Unités Cynégétiques

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITES LOCAUX CYNEGETIQUES

OBJECTIFS :

Veiller au bon fonctionnement des sous-unités cynégétiques et au respect des moyens mis en œuvre par les SUC pour atteindre l'équilibre agro-sylvo cynégétique.

Trouver un consensus localement sans vote (si vote nécessaire, il sera à l'initiative du délégué et de l'administrateur)

COMPOSITION :

- † **Le délégué de la SUC** élu par les territoires de chasse composant la SUC
- † **4 adjoints**, de communes différentes et élus par les territoires de chasse composant la SUC
- † **L'administrateur du secteur** nommé par le conseil d'administration de la FDC 16
- † **L'agent de développement du secteur**, sans voix délibérative
- † **1 représentant local de la Chambre d'Agriculture et dont le siège social est dans le périmètre de la SUC** (*Un courrier sera adressé à la chambre d'agriculture afin qu'elle nomme 20 représentants agricoles*).
- † **2 représentants agricoles**
- † 1 représentant forestier

Tous les membres doivent être titulaires d'une adresse mail.

Le CLC se réunira **3 fois par an**, avant les réunions de la SUC. Au cours de chaque réunion, les indicateurs suivants seront utilisés pour alimenter les débats :

- Prélèvements grand gibier par territoires de chasse
 - Utilisation des périodes de chasse anticipées par territoires de chasse
 - Etude de la cartographie des parcelles à dégâts
 - Suivi du nombre de dossiers de réclamants agricoles et du montant indemnisé sur la SUC
 - Evolution des surfaces détruites par commune
 - Nombre de battues communes entre territoires de chasse et prélèvements
 - Nombre de kilomètres de clôture électrique posés
 - Nombre de conventions entre territoires de chasse signées
 - Identification des secteurs peu chassés, voire, non chassés
 - Identification des problèmes locaux (mésentente entre territoires, absence de concertation entre partenaires, absence de pression de chasse...)
- **1^{ère} quinzaine de mars** : bilan de la saison de chasse écoulee avec les indicateurs suivants :
 - **Début octobre** : Bilan des réalisations en période anticipée + bilan dégâts
 - **Fin décembre** : Bilan intermédiaire des prélèvements et des dégâts + zonage des parcelles en maïs N+1

D'autres dates de réunion pourront être rajoutées en fonction du niveau des dégâts et des prélèvements. A l'initiative d'un ou des membres composant le CLC.



LE DELEGUE ET L'ADJOINT D'UNE Sous Unité Cynégétique GRAND GIBIER

Pour le bon fonctionnement de la sous-unité cynégétique, le délégué sera accompagné de 4 adjoints appartenant à des associations différentes.

Ce sont des volontaires, élus par les présidents des associations de chasse tant communales que privées, de la sous-unité cynégétique.

Le délégué et ses adjoints sont membres des associations de chasse composant la sous-unité. Leurs mandats ne leur donnent pas un droit de regard sur le fonctionnement des associations de chasse.

● **La sous-unité cynégétique :**

- ☞ C'est un regroupement de territoires qui effectuent une demande commune de plan de gestion sanglier, de plan de chasse chevreuil et/ou cerf.
- ☞ Ce sont des objectifs communs de gestion déterminés par le comité de suivi-alerte.
- ☞ La sous-unité cynégétique n'est pas une association, donc le délégué et ses adjoints ne sont pas un président et les membres d'un bureau, mais des personnes dévouées, pour faciliter le fonctionnement de l'unité cynégétique. Ils ne doivent pas s'ingérer dans le fonctionnement des territoires de chasse.

● **Le délégué et ses adjoints obtiennent leur légitimité :**

- ☞ par le mandat qui leur sont conférés par leurs pairs (1 voix/ territoire)
- ☞ par l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de gestion cynégétique
- ☞ par le bon fonctionnement de la sous-unité cynégétique.
- ☞ Ils sont élus pour trois ans. En cas de dysfonctionnement, l'élu du secteur réunira les territoires de chasse pour procéder à une nouvelle élection.

● **Le délégué est chargé :**

- ☞ d'établir annuellement les demandes de plan de gestion, et tous les trois ans les demandes de plan de chasse chevreuil.
- ☞ de réceptionner et d'assurer la délivrance des bracelets.
- ☞ d'animer les réunions, de rédiger et de transmettre à la FDC les comptes rendus de fin de saison de chasse.
- ☞ de suivre les prélèvements et l'évolution des dégâts sur la sous-unité cynégétique, avec l'aide de la Fédération Départementale des Chasseurs
- ☞ de rester en contact permanent avec l'agent de développement fédéral de son secteur.

● **Les adjoints sont chargés :**

- ☞ de saisir en ligne les prélèvements réalisés.
- ☞ de la communication avec tous les territoires de la sous-unité cynégétique.
- ☞ d'adresser les convocations par l'intermédiaire de la Fédération des chasseurs après contact avec l'agent de développement aux chasseurs, forestiers, agriculteurs, administrateur de la Fédération des chasseurs pour les réunions de la sous-unité cynégétique.
- ☞ de rester en contact permanent avec l'agent de développement fédéral de son secteur.

Ils prendront soin d'éviter de prendre position sur des débats liés à l'organisation et la gestion associative. Le seul thème de leur action est la gestion du grand gibier et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

La sous-unité cynégétique n'est pas une structure qui a pour vocation de réglementer, c'est une structure d'application.

Chaque délégué et ses adjoints doivent travailler en étroite collaboration avec l' élu et l'agent de développement de leur secteur.

Chasseurs locaux, agriculteurs locaux, forestiers locaux prennent en charge leur avenir dans l'intérêt commun.

**Merci à ceux qui s'engagent, pour leur dévouement.
Tous les responsables de territoire et les chasseurs ont le
devoir de soutenir leur action bénévole.**



L'ECHEANCIER DE LA MISE EN PLACE DES CLC

- **1ère réunion** sur chaque SUC aura lieu entre le 20/08 et le 30/09 :
présentation de la SUC et son fonctionnement
(possibilité d'élection à l'issue de la reunion)

- **2ème réunion** de la SUC si nécessaire, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2018 : **élection des délégués et des adjoints**

- **Ensuite 4 réunions par an :**

- 1ère quinzaine de Mars : **bilan de la saison écoulée, demande de plan de chasse et plan de gestion**
- Mai : **délivrance des bracelets**
- Début octobre : **bilan des réalisations en période anticipée et bilan des dégâts.**
- Fin décembre : **bilan intermédiaire de la saison (prélèvements dégâts) zonage des parcelles en maïs l'année suivante.**



**Appel de candidature pour occuper le poste
de délégué ou d'adjoint de la SUC**

Nom Prénom :

Adresse :
.....

Territoire de chasse :

Adresse mail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

**Présente ma candidature à la fonction de délégué ou de délégué
adjoint.**

Fait à le/...../.....

SIGNATURE

Une lettre de motivation peut être jointe à la présente candidature.

A envoyer à la Fédération des Chasseurs **avant le 20 Août**
(Rue des Chasseurs – 16400 PUYMOYEN)

Amis chasseurs, amies chasseresses,

Pour vous aider dans vos premiers pas, n'hésitez pas à consulter :
LA BOURSE AUX TERRITOIRES sur notre site internet : www.fdc16.com



OUVERTURES DE CHASSE



S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER



PASSER LE PERMIS DE CHASSER



BOURSE AUX TERRITOIRES

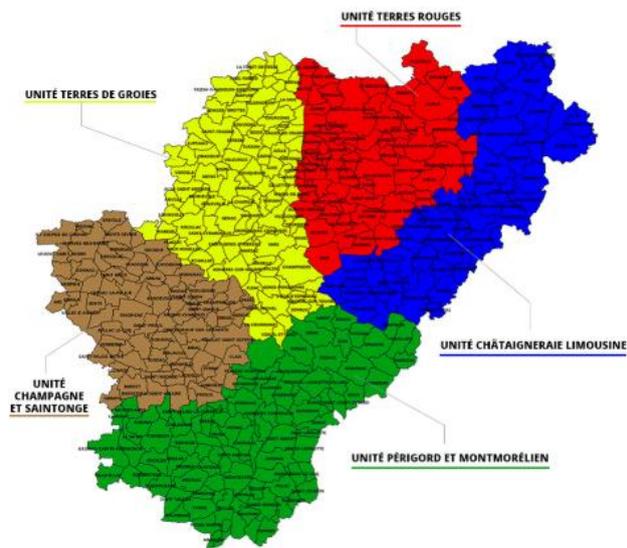
Accueil » Bourse aux territoires

Imprimer

**Vous vivez en territoire urbanisé, vous êtes nouveau chasseur... vous recherchez un mode de chasse, un territoire et une société de chasse du département qui pourront vous accueillir.
En un clic, trouvez toutes les informations pour bien réussir votre saison !**

VOTRE TERRITOIRE DE CHASSE

- TERRES DE GROIES
- TERRES ROUGES
- CHATAIGNERAIE LIMOUSINE
- CHAMPAGNE ET SAINTONGE
- PERIGORD ET MONTMORELIEN



A nous suivre sur facebook « Fédération des chasseurs de la Charente »

www.fdc16.com/federation16/?ref=settings

et sur twitter